Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint-Germain-sur-Ay

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 NOVEMBRE 2021**

Date de convocation: 18 novembre 2021

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents :

14

2 6 NOV. 2021 Date d'affichage du compte-rendu:

votants:

14

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents:

GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne –

LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie -

YBERT Valéry - LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie -

THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX

Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absente excusée:

LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance : FOSSEY Flavie.

Délibérations adoptées à la majorité des votants :

- acceptation de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Sources du Pierrepontais de la commune de La Haye pour le secteur des communes déléguées de Baudreville, St Rémy des Landes, Surville (pour la partie nord de « la cosnardière ») pour le transfert de la compétence « distribution de l'eau potable » au 1er janvier 2022
- approbation du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au Syndicat Départemental des Energies de la Manche (Sdem50)
- acceptation de la proposition bancaire du Crédit Agricole pour contracter un emprunt pour la construction de quatre logements locatifs, rue des Ecoles sur une durée de 15 ans
- acceptation de la proposition bancaire du Crédit Mutuel pour contracter un emprunt pour l'aménagement du futur lotissement Henri Ermice et de sa zone artisanale sur une durée de 2 ans
- ✓ cession de la tondeuse Iseki au prix de 220,00 €
- ✓ achat d'une partie de parcelle, rue des Mézières, pour l'aménagement d'un poste de relèvement, pour une superficie estimée à 30 m² pour un montant global de 300 €; les frais d'acte étant à la charge de la commune
- autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre la Décision Modificative n° 2 au budget assainissement

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, Le 24 novembre 2021,

Le Maire,

Christophe GILLES

APPIONE LE : .26-.-1-1-20.2-1... METRAIT D'AFFICHAGE LE : 27. 12. La Maire,